COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 09 -09- 1993
RUE DE LA SCIENCE,
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: LWK 2044093 / Dossier 689

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 756201U21X1

Etablissement : COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

BOULEVARD DE L'ABATTOIR,50
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

689

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau provincial et communal et se rapporte aux:

COURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX de la VILLE DE BRUXELLES.

50 boulevard de l'Abattoir - 1000 Bruxelles.
N° matricule 2.044.093 N° tél.:02/522.57.61

---

2. Intitulé de l'unité de formation:

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE (convention)

Code: 45620U21 X 1

---

3. Finalité de l'unité de formation:

repris en annexe n°1 de 1 page.

---

4. Connaissances préalables requises:

repris en annexe n°2 de 1 page.

---

5. Classement de l'unité de formation:

enseignement secondaire supérieur de transition.

---

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:

repris en annexe n°3 de 1 page.

---

7. Programme des cours:

repris en annexe n°4 de 1 page.

---

8. Fixation des capacités terminales:

repris en annexe n°5 de 2 pages.

---

9. Profil chargé(s) de cours:

repris en annexe n°6 de 1 page.

10. Horaire de l'unité de formation:

Horaire minimum 1.Dénomination des cours:	Classement des cours:	Nombre total de périodes:
Initiation à l'informatique		
théorie	CT	3
laboratoire	CT	9
2.Part d'autonomie:	CT	3

Total des périodes:.....15.....

11.Date de la proposition du PO:..29.juin.1993.

Transmis par le réseau le:.....

Signature du représentant du pouvoir organisateur:

M. VERREPT

12.Observations du service d'inspection: (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 21.08.93

Date: E.LAMOTTE Signature:

13.Décision: ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision:

Date: 26 AOUT 1993 Signature:

J. MEUNIER

8BISHAND

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

ANNEXE N°1 FINALITES DE U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

1. Finalités générales.

1a. Concourir à l'épanouissement individuel de toute personne reconnue comme handicapée par le Fonds communautaire pour l'Intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées en promouvant une meilleure réinsertion professionnelle, sociale, culturelle et humaine.

1b. Répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des ateliers protégés, des administrations, des milieux socio-économiques et culturels qui s'occupent de la formation et de la réhabilitation des personnes moins valides.

2. Finalités particulières.

2a. Permettre aux handicapés de se familiariser avec des techniques et du matériel informatique très spécifiques, adaptés à leur situation , dans le but de réduire au maximum leur dépendance à l'égard du monde extérieur.

2b. Familiariser à l'utilisation de l'informatique dans différents contextes: social, professionnel, familial, scolaire, hospitalier.

2c. Initier aux techniques et aux connaissances de base nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

2d. Développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

2e. Développer la confiance en soi et l'esprit d'indépendance du handicapé par la maîtrise de ces systèmes et par la résolution de problèmes simples.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

ANNEXE N°2 CONNAISSANCE PREALABLE U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

Pour être admissible dans cette unité de formation, le candidat doit être capable de comprendre soit à la lecture, soit à l'audition, un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur.

Est directement admissible le candidat porteur d'un titre d'études secondaires inférieures.

ANNEXE N°3 RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT DANS L'U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail, plus de huit étudiants par groupe.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

ANNEXE N°4 PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

L'objectif général de cette unité est de familiariser le handicapé avec l'environnement informatique auquel il peut être confronté dans son milieu familial, professionnel, scolaire, social ou hospitalier.

L'étudiant sera capable de

1. Comprendre le schéma global d'un système informatique.
2. Reconnaître les divers éléments susceptibles d'être utilisés dans un environnement informatique:

   - unité centrale;
   - connexions (portes séries/parallèles, souris,...);
   - périphériques;
   - mémoires de masse.

3. Utiliser un système qui permet d'effectuer les opérations élémentaires sur les mémoires et leurs contenus.
4. Utiliser divers programmes (les programmes d'applications se rattachant aux besoins spécifiques du handicapé seront privilégiés).
5. Manipuler un clavier alphanumérique ou tout système spécifique adapté à son cas dans un contexte informatique.

Recommandations:

a) On encouragera le respect des règles ergonomiques.
b) On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

ANNEXE N°5 FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

Première partie: SAVOIR-FAIRE.

La compétence de l'étudiant sera jugée acceptable si, placé dans la situation suivante:

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;

il est capable

pour le système (4 essais maximum)

- de vérifier que celui-ci est prêt à l'emploi;
- de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de base;
- de faire tourner correctement un programme rencontré;
- de sortir d'un programme;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

Pour le clavier ou tout système alternatif adapté à son cas

- de déplacer le curseur ou ce qui en fait office;
- d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement ou ce qui en fait office;
- d'introduire des données numériques et des données alphanumériques.

Seconde partie: SAVOIR.

Les questions d'évaluation vérifieront les capacités à:

pour les éléments:

- identifier sur un schéma proposé les composants d'un environnement informatique étudié;
- différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

pour la compréhension de l'utilisation des ordinateurs:

- proposer une liste de trois domaines d'utilisation;
- proposer pour chacune de ces utilisations les buts, les avantages et les inconvénients.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 Bis DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

ANNEXE N°6 PROFIL DU/DES CHARGES DE COURS DE L'U.F.

INITIATION DU HANDICAPE A L'INFORMATIQUE

Le chargé de cours sera un enseignant.